

COMPTE-RENDU
du CONSEIL MUNICIPAL
Mardi 8 juin 2021 à 20h
à la salle polyvalente

=====

Président : Christian PASSAQUET

Présents : Mmes et Mrs AMOUROUX C., BLACHE M., BORGET J-P., BUIRET C., GUILLEMOT C., JOLY A., LE SANT K., LIGNON P., PASSAQUET C., PORRIN M.

Absents excusé : M. GOYON N. (a donné pouvoir écrit en son nom à M. PORRIN M.)

Secrétaire de séance : Mme LIGNON Pascale

Date de convocation : Mardi 1^{er} juin 2021

Le Conseil Municipal, réuni en séance selon les directives en vigueur, à la salle polyvalente, le mardi 8 juin 2021, approuve par signature le compte-rendu de la dernière séance et délibère sur les points suivants :

Au préalable, il est demandé aux élus l'autorisation de rajouter un point omis à l'ordre du jour : **Compte-rendu des commissions**. L'ajout des points a été accordé à l'unanimité.

1 – Vote à huis clos la séance du conseil municipal

En cette période de couvre-feu à 18h, les séances du conseil municipal, normalement publiques, et ne pouvant être retransmises par des moyens visuels, doivent être votées à huis clos selon l'article L2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les membres du conseil municipal décident à l'unanimité le déroulement à huis clos de la présente séance.

2 – Subventions aux associations

Au vu de la conjoncture actuelle, les subventions ont été reconduites à l'identique de 2020. Cependant, les dossiers seront redemandés et étudiés pour 2022.

Le comité de fleurissement percevra une somme de 200 euros, identique à 2019. Une subvention exceptionnelle avait été apportée en 2020, pour la prise en charge de préparation de tartes pour une inauguration.

L'entrée des Artistes percevra une somme de 300 euros, dont 100 euros à titre exceptionnel pour la prise en charge de fournitures pour le Tour de l'Ain cycliste.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, la décision d'allouer la somme totale de 3 450 euros à différentes associations.

3 – Taxe d'affouage

Monsieur le Maire remémore au conseil le montant de la taxe d'affouage (40€). Cette somme est reconduite pour 2021.

Pour rappel les inscriptions des affouagistes doivent se faire en Mairie avant le 15 septembre. A l'occasion de chaque inscription, il sera rappelé à l'affouagiste qu'il doit remettre 5 fagots/an pour le four communal.

4 – Choix animateur repas des aînés

Le repas des aînés aura lieu le dimanche 28 novembre 2020.

Un animateur sera recherché pour ce jour-là.

5 – Création d'une commission « médiation » et élection de ses représentants

Il devient nécessaire de créer une commission « médiation » au vu des incivilités et agressions en tout genre.

Les titulaires sont les 2 adjoints (Mme Katy LE SANT et M. BORGET Jean-Pierre) ainsi que le Maire

Les suppléants sont Caroline AMOUROUX, Pascale LIGNON, Alain JOLY et Michel PORRIN

6 – Informations diverses

- A la suite d'une formation « gestion des cimetières » pour la secrétaire de Mairie, la formatrice, Mme Danielle SYLVESTRE, a fait des petits rectificatifs sur le règlement du cimetière.

- Le rapport de visite de la SATESE conclue un poste de relevage en bon état et un dégrilleur propre ainsi qu'un rejet de bonne qualité et donc une station bien entretenue. Remerciement à Frédéric ROUBAH, l'agent technique pour la qualité de son travail.

- Le diagnostic de la falaise d'escalade de Cuiron fait état du changement des points d'ancrage devenues vétustes et plus aux normes. Il y a eu une végétalisation de la zone avec des essences qui correspondent au type de sol. Un problème avec les ordures a été soulevé dû à une fréquentation de plus en plus nombreuse.

- En ce qui concerne la carrière de Drom, une procédure judiciaire pour « reproche de l'arrêté pris contre les camions de plus de 19 tonnes à Ramasse » a été lancé par le carriériste Guinet-Derriaz à l'encontre de la Mairie de Ramasse.

Pour sa défense, la commune a pris un avocat spécialisé par l'intermédiaire du cabinet Francis Lefevre à Lyon. Le dossier complet a été transmis à l'avocat en charge, M. Yves Delaire.

- Deux tableaux récapitulatifs des 2 jours des élections se répartissent comme suit :

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES du 20 juin 2021		
permanence au bureau de vote		
PRESIDENCE	Christian PASSAQUET	Christian PASSAQUET
SECRETAIRE	Katy LE SANT	Katy LE SANT
ELECTIONS	DEPARTEMENTALES	REGIONALES
de 8h	C. GUILLEMOT	A. JOLY
à		
13h	M. BLACHE	M. PORRIN
de 13h	C. BUIRET	J.P. BORGET
à		
18 h	N. GOYON	C. ROBIN

ELECTIONS DEPARTEMENTALES ET REGIONALES du 27 juin 2021		
permanence au bureau de vote		
PRESIDENCE	Christian PASSAQUET	Christian PASSAQUET
SECRETAIRE	Katy LE SANT	Katy LE SANT
ELECTIONS	DEPARTEMENTALES	REGIONALES
de 8h	C. AMOUROUX	A. JOLY
à		
13h	C. BUIRET	M. PORRIN
de 13h	K. DIDER	J.P. BORGET
à		
18 h	C. AMOUROUX	C. GUILLEMOT

7 – Questions diverses

Néant

8 – Compte-rendu des commissions

- Syndicat des eaux : M. JOLY Alain, présent à la réunion du Syndicat de distribution d'eau potable Bresse Suran Revermont rapporte que la Commission Prix de l'Eau a étudié différents scénarios visant à mettre en œuvre la convergence tarifaire qui s'impose suite à la fusion des quatre anciens syndicats. Un des objectifs est de générer une recette supplémentaire permettant d'autofinancer les travaux récurrents de renouvellement des réseaux. Un deuxième objectif est de supprimer, à terme, la dégressivité générant des inégalités entre les usagers. La convergence se fera sur les six années du mandat en cours et permettra de générer une recette supplémentaire de 700 000 euros an. Pour l'année 1, l'augmentation tarifaire s'élève à 2,59 euros pour 120 m³ (Ain Suran Revermont). Elle entrera en vigueur à compter du 1 juin 2021.

- Fibre optique : quelques mécontentements concernant les travaux ont été signalés.

- Commission scolaire : Les élus de Ramasse, qui ont participé aux repas de la cantine de l'école, en Mai et Juin, pour apporter leur soutien et pour réfléchir à des évolutions, dressent un bilan constructif. Le passage à 2 services permettrait un temps plus court pour les repas, et favoriserait certainement le calme et le respect entre tous. Des questions sur l'organisation, le service (sur plateaux ou à table) et sur les missions des agents se posent, et seront abordées lors d'une prochaine réunion avec la commission de Villereversure, des agents et des représentants de parents d'élèves.

- Ecole de musique : La convention qui lie plusieurs communes (dont Ramasse) avec l'école de musique de Ceyzériat, et la CA3B sera prochainement reconduite sur 2 ou 3 ans. Des informations et des évolutions sont en attente.

- Commission info-com : L'opérateur de l'application Illiwap propose la vente de panneaux signalétiques dans les villages adhérents, pour inviter les habitants à se connecter. Mais cette proposition n'a pas d'intérêt à Ramasse, qui compte déjà 135 personnes abonnées à ce jour, ce qui semble très satisfaisant. Nous ne souhaitons pas de panneau supplémentaire aux entrées ou sur la place du village.

La séance est levée à 22h40

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au 21 septembre 2021

Le Maire,

